

Les PGSSE en Hauts-de-France

Lettre d'information N°1 // JANVIER 2024

édito En application des réglementations européenne et française, les collectivités gestionnaires de l'eau potable (commune, communauté de communes, syndicat) devront avoir élaboré et mis en place un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) concernant le réseau d'eau potable dont elles ont la compétence, à l'horizon 2027-2029.

Par cette newsletter « PGSSE » semestrielle élaborée avec son partenaire HYDREOS, l'Agence régionale de santé Hauts-de-France souhaite informer les collectivités de la région et les autres partenaires, des actualités en matière de PGSSE et des actions qu'elle mène (réunions de sensibilisation, formations...) afin de promouvoir les PGSSE dans la région.



Lancement de la Communauté PGSSE des Hauts-de-France

L'Agence régionale de santé Hauts-de-France lance, en partenariat avec le pôle HYDREOS, la Communauté PGSSE des Hauts-de-France. Objectif : rassembler des représentants de collectivités intéressés par l'élaboration d'un PGSSE et souhaitant échanger à ce sujet.

Vous y retrouverez des ressources méthodologiques et réglementaires, des retours d'expérience, des réponses à vos questions sur les PGSSE, un annuaire des membres pour faciliter

la prise de contact et les échanges de conseils et de bonnes pratiques.

Vous souhaitez rejoindre la Communauté PGSSE des Hauts-de-France ? [cliquez ici](#)

POINT RÉGLEMENTAIRE

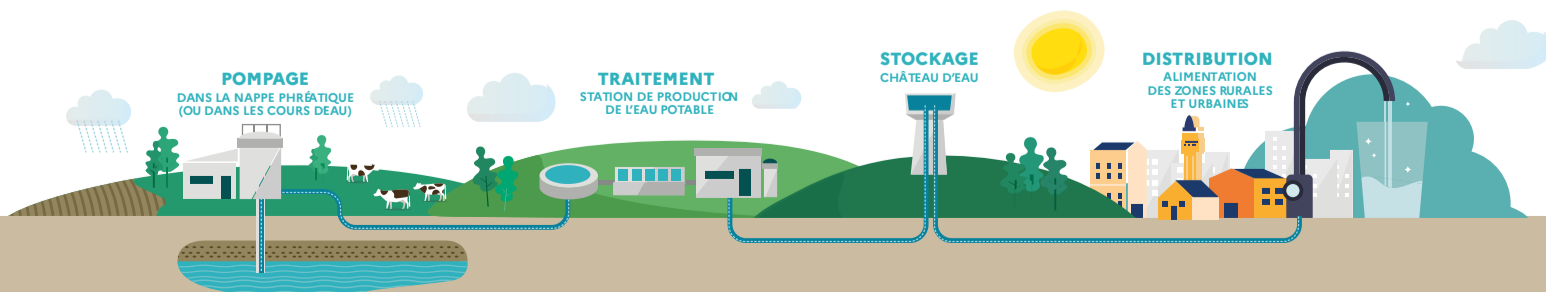
Un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) est une démarche qualité appliquée à un réseau d'eau public, afin de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine, depuis la zone où l'eau est prélevée jusqu'au robinet.

Les réglementations européenne et française rendent désormais

obligatoire la mise en place d'un PGSSE par les collectivités gestionnaires de l'eau potable, aux échéances suivantes :

- Avant le 12 juillet 2027 pour la partie « ressource en eau ».
- Avant le 12 janvier 2029 pour l'ensemble du réseau d'eau potable, depuis la zone de captage jusqu'au robinet du consommateur (partie réseau public).

L'arrêté ministériel « PGSSE » du 3 janvier 2023 apporte diverses précisions sur l'élaboration du PGSSE. Plusieurs documents techniques sont également disponibles tels que le guide de l'ASTEE.



BILAN DES ACTIONS 2020-2022

Depuis 2020, l'ARS Hauts-de-France est engagée, avec le soutien d'HYDREOS, dans une action de promotion des PGSSE et d'accompagnement des **Personnes Responsables de la Production et/ou de la Distribution de l'Eau** (PRPDE) (commune, EPCI, syndicat d'eau...) de la région dans leur élaboration. Il en résulte :

1 plaquette de sensibilisation
3 vidéos de sensibilisation
plus de 500 vues cumulées
4 réunions techniques
 en département à destination des PRPDE - *260 participants*

5 formations des agents territoriaux en partenariat avec le CNFPT et dispensées par l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)
 - *80 participants*

1 formation des bureaux d'études (de la région et limitrophes) dispensée par l'OIEau
 - *10 participants*

Vidéos de sensibilisation



Bilan des réunions techniques PGSSE



Objectifs

Information sur la réglementation, conseils pour se lancer dans l'élaboration des PGSSE, échange et partage d'expérience avec témoignages de collectivités du département.

260 PARTICIPANTS / 4 LIEUX

Nogent-sur-Oise, Laon, Amiens et Calais

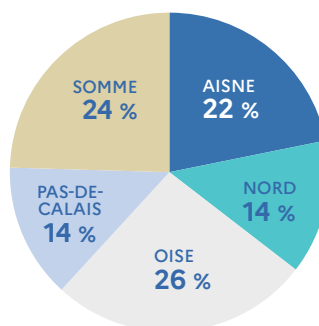
Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre contact à l'ARS en département.

Bilan de l'enquête sur le déploiement des PGSSE en Hauts-de-France

L'Agence régionale de santé Hauts-de-France, en partenariat avec le pôle de l'eau HYDREOS, souhaite poursuivre son action de promotion des PGSSE et d'accompagnement des PRPDE dans l'élaboration de leur PGSSE.

Afin de mieux cerner **les besoins et attentes des PRPDE** dans ce domaine, et **développer des modalités locales d'accompagnement adaptées**, une enquête a été transmise aux collectivités des Hauts-de-France durant l'été 2023.

L'enquête a permis de récolter **144 réponses** →



Pourcentage de PRPDE ayant répondu à l'enquête par département

58% des répondants connaissent la notion de PGSSE

Au moins **26 PGSSE** sont déjà en cours de réalisation en Hauts-de-France

État d'avancement des PGSSE déjà lancés (d'après l'enquête)

